

**EXTRAIT DE DÉCISION DIFFUSÉ AU  
BULLETIN OFFICIEL DES DÉCISIONS  
SUR LE SITE INTERNET DE L'EPSF**

Numéro de dossier	Date de décision
<i>Réf : 2014040002</i>	<i>02/12/2019</i>

*Référence de la décision : A/PM/2019-11-661*

**Retrait de l'agrément de SNCF Mobilités Campus est Voyageurs en tant qu'organisme de formation :**

A été retiré l'agrément en tant qu'organisme de formation à SNCF Mobilités Campus Est Voyageurs.  
Cet organisme ne fait donc plus partie de la liste des organismes de formation détenteurs d'un agrément délivré par l'EPSF à la suite d'un regroupement.